



COUVERTURE EN TRÈS HAUT DÉBIT

Réunion d'information

des maires et des présidents d'intercommunalités
en Meuse



Sommaire

- **Accueil**
- **Rappel du contexte**
 - Les différents périmètres d'intervention
 - La situation à l'échelle du Département
- **Le choix d'une technologie pérenne**
- **Présentation du projet Très Haut Débit**
 - Le périmètre
 - Le calendrier
 - Le concessionnaire LOSANGE
 - La Caisse des Dépôts
 - Le plan de financement

Rappel du contexte national

- 2011 : Plan France Très Haut Débit
 - appel à manifestation d'intention d'investir (AMII) auprès des opérateurs, **pour identifier leurs périmètres de déploiement sur fonds propres**
 - mise en œuvre du Fonds pour une Société Numérique (FSN) pour soutenir les actions des collectivités par carence des investissements privés

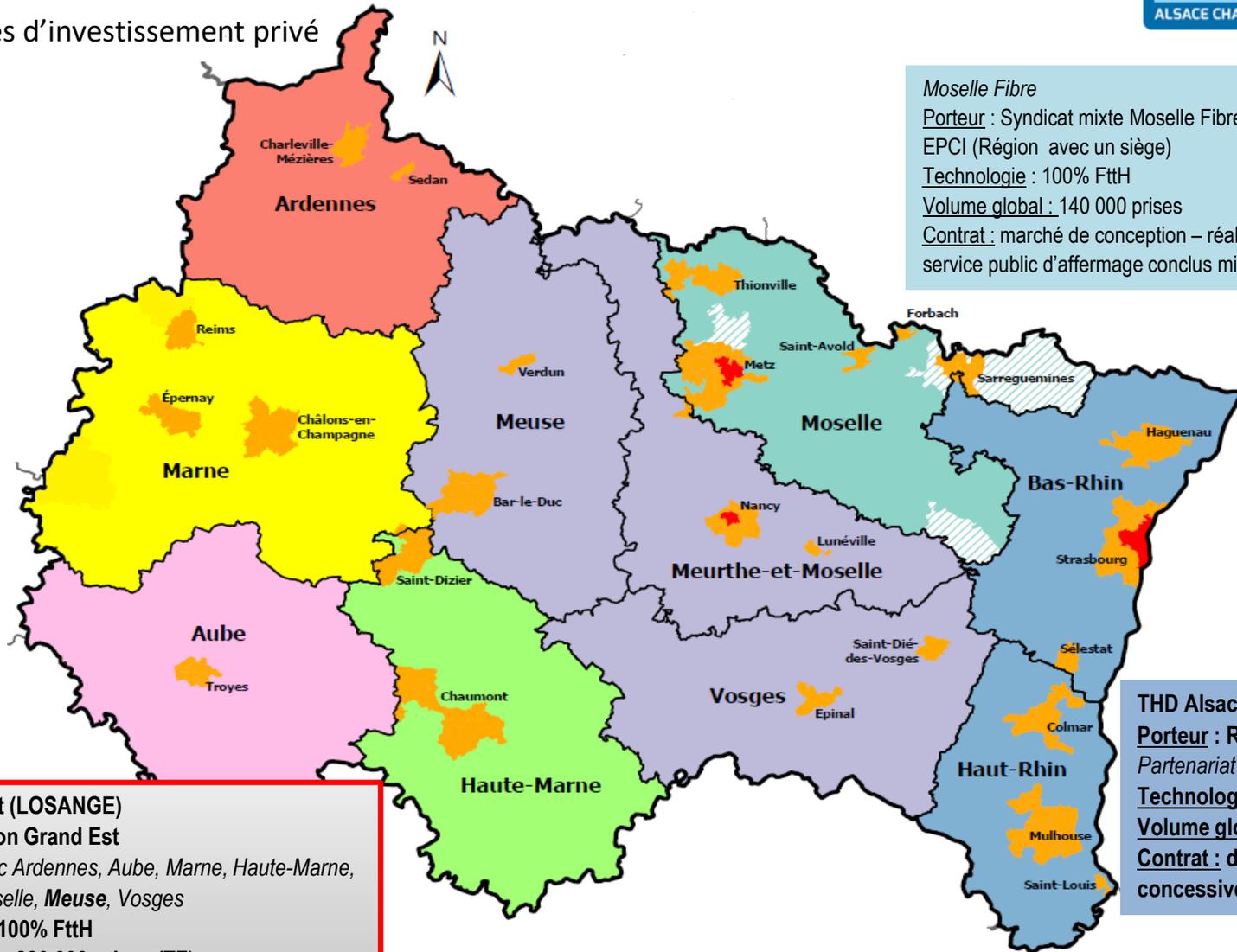
- 2013 : feuille de route numérique du Gouvernement
 - **THD pour tous en 10 ans**
 - soutien au projets publics portés par les collectivités (3 milliards €)
 - prêts à long terme de l'Etat (Caisse des Dépôts)

Rappel du contexte régional

- **266 communes** sont retenues par les opérateurs privés
 - 3 communes classées « zone très dense » avec intervention ouverte à tous les opérateurs : Strasbourg-Metz-Nancy
 - 263 communes classées « zone moins dense » : intervention d'Orange seul
- **4 929 communes** relèvent de **réseaux d'initiative publique (RIP)**
 - Bas-Rhin / Haut-Rhin : **Région porte une concession** pour déployer la fibre optique (depuis fin 2015)
 - Syndicat mixte Moselle Fibre (Département +14 EPCI) déploie sa fibre optique (depuis mi-2016)
- 25 janvier 2016 : adoption par le nouveau Conseil Régional du Pacte pour la Ruralité, visant à déployer le THD partout
- Courant 2016 : la Région Grand Est fédère les 7 Départements pour constituer **le plus grand réseau public de France 100% fibre optique**, dans le cadre d'un **contrat de concession Très Haut Débit**.
- Mise en concurrence réalisée entre le 22 décembre 2016 et le 13 juillet 2017.



Zones d'investissement privé



Moselle Fibre

Porteur : Syndicat mixte Moselle Fibre incluant Département et 14 EPCI (Région avec un siège)
Technologie : 100% FttH
Volume global : 140 000 prises
Contrat : marché de conception – réalisation + délégation de service public d'affermage conclus mi-2016

THD Grand Est (LOSANGE)
Porteur : Région Grand Est
Partenariat avec Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges
Technologie : 100% FttH
Volume global : 830 000 prises (TF)
Contrat : délégation de service public concessive (signée le 25/07/2017)

THD Alsace (ROSACE)
Porteur : Région Grand Est
Partenariat avec Bas-Rhin, Haut-Rhin
Technologie : 100% FttH
Volume global : 380 000 prises (TF)
Contrat : délégation de service public concessive (signée le 5/12/2015)

La situation dans la Meuse

- **Investissement dans les infrastructures publiques face à la carence des réseaux privés**
 - **Réseau départemental Haut Débit jusqu'à 10 mégas :**
1700 abonnés, 100 contrats professionnels.
 - Pylônes téléphonie mobile
- **Très Haut Débit: SDANT recontextualisé**
 - Forte concertation intercommunale **pour le choix des priorités,**
 - Utilisation de documents techniques dont le Schéma d'ingénierie départemental 100% Fibre,
 - Critères de priorisation: secteurs les plus défavorisés, zones attractives,
- **Poursuite de la Politique d'enfouissement de fourreaux en attente de fibre,**

Aujourd'hui analyse va être réalisée par Losange

Les priorités (Nord)

Belleray	CA du Grand Verdun
Béthelainville	CA du Grand Verdun
Béthincourt	CA du Grand Verdun
Champneuville	CA du Grand Verdun
Chattancourt	CA du Grand Verdun
Douaumont	CA du Grand Verdun
Fromeréville-les-Vallons	CA du Grand Verdun
Marre	CA du Grand Verdun
Samogneux	CA du Grand Verdun
Thierville-sur-Meuse	CA du Grand Verdun
Vaux-devant-Damloup	CA du Grand Verdun
Aubrèville	CC Argonne-Meuse
Avocourt	CC Argonne-Meuse
Brabant-en-Argonne	CC Argonne-Meuse
Brocourt-en-Argonne	CC Argonne-Meuse
Charpentry	CC Argonne-Meuse
Cheppy	CC Argonne-Meuse
Épinonville	CC Argonne-Meuse
Froidos	CC Argonne-Meuse
Lachalade	CC Argonne-Meuse
Malancourt	CC Argonne-Meuse
Montfaucon-d'Argonne	CC Argonne-Meuse
Neuville-en-Argonne	CC Argonne-Meuse
Parois (village)	CC Argonne-Meuse
Rarécourt	CC Argonne-Meuse
Récicourt	CC Argonne-Meuse
Regnéville-sur-Meuse	CC Argonne-Meuse
Vauquois	CC Argonne-Meuse
Véry	CC Argonne-Meuse

Amel-sur-l'Étang	CC Damvillers Spincourt
Dommary-Baroncourt	CC Damvillers Spincourt
Domremy-la-Canne	CC Damvillers Spincourt
Duzey	CC Damvillers Spincourt
Éton	CC Damvillers Spincourt
Gouraincourt	CC Damvillers Spincourt
Moirey-Flabas-Crépion	CC Damvillers Spincourt
Nouillonpont	CC Damvillers Spincourt
Pillon	CC Damvillers Spincourt
Rupt-sur-Othain	CC Damvillers Spincourt
Saint-Pierrevillers	CC Damvillers Spincourt
Senon	CC Damvillers Spincourt
Spincourt	CC Damvillers Spincourt
Vaudoncourt	CC Damvillers Spincourt
Chauvency-le-Château	CC du Pays de Montmédy
Chauvency-Saint-Hubert	CC du Pays de Montmédy
Écouvies	CC du Pays de Montmédy
Han-lès-Juvigny	CC du Pays de Montmédy
Juvigny-sur-Loison	CC du Pays de Montmédy
Louppy-sur-Loison	CC du Pays de Montmédy
Quincy-Landzécourt	CC du Pays de Montmédy
Thonne-la-Long	CC du Pays de Montmédy
Thonne-le-Thil	CC du Pays de Montmédy
Thonnelle	CC du Pays de Montmédy
Verneuil-Petit	CC du Pays de Montmédy
Baâlon	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Brieulles-sur-Meuse	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Brouennes	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Cesse	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Fontaines-Saint-Clair	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Inor	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Luzy-Saint-Martin	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Martincourt-sur-Meuse	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Mont-devant-Sassey	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Montigny-devant-Sassey	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Mouzay	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Murvaux	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Pouilly-sur-Meuse	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Saulmory-et-Villefranche	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Villers-devant-Dun	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
Wiseppe	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Braquis	CC du Pays d'Etain
Dieppe-sous-Douaumont	CC du Pays d'Etain
Foameix-Ornel	CC du Pays d'Etain
Fromezey	CC du Pays d'Etain
Gincrey	CC du Pays d'Etain
Gussainville	CC du Pays d'Etain
Herméville-en-Woëvre	CC du Pays d'Etain
Mogeville	CC du Pays d'Etain
Morgemoulin	CC du Pays d'Etain
Moulainville	CC du Pays d'Etain
Parfondrupt	CC du Pays d'Etain
Rouvres-en-Woëvre	CC du Pays d'Etain
Warcq	CC du Pays d'Etain
Dommartin-la-Montagne	CC du Territoire de Fresnes en W.
Hannonville-sous-les-Côtes	CC du Territoire de Fresnes en W.
Herbeuville	CC du Territoire de Fresnes en W.
Les Éparges	CC du Territoire de Fresnes en W.
Mouilly	CC du Territoire de Fresnes en W.
Ronvaux	CC du Territoire de Fresnes en W.
Saint-Remy-la-Calonne	CC du Territoire de Fresnes en W.
Thillot	CC du Territoire de Fresnes en W.
Ville-en-Woëvre	CC du Territoire de Fresnes en W.
Watronville	CC du Territoire de Fresnes en W.
Belrupt-en-Verdunois	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Heippes	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Nixéville-Blercourt	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Osches	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Rambluzin-et-Benoite-Vaux	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Rampont	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Récourt-le-Creux	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Rupt-en-Woëvre	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Saint-André-en-Barrois	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Sommedieue	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Tilly-sur-Meuse	CC Val de Meuse-Voie Sacrée
Ville-sur-Cousances	CC Val de Meuse-Voie Sacrée

Les priorités (Sud)

Chanteraine	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Culey	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Longeaux	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Menaucourt	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Naix-aux-Forges	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Nant-le-Grand	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Nantois	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Salmagne	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Tannois	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse
Apremont-la-Forêt	CC Côtes de Meuse Woëvre
Heudicourt-sous-les-Côtes	CC Côtes de Meuse Woëvre
Lahayville	CC Côtes de Meuse Woëvre
Saint-Julien-sous-les-Côtes	CC Côtes de Meuse Woëvre
Saint-Maurice-sous-les-Côtes	CC Côtes de Meuse Woëvre
Varnéville	CC Côtes de Meuse Woëvre
Vigneulles-lès-Hattonchâtel	CC Côtes de Meuse Woëvre
Boncourt-sur-Meuse	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Bovée-sur-Barboure	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Boviolles	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Broussey-en-Blois	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Burey-en-Vaux	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Cousances-lès-Triconville	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Euville	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Grimaucourt-près-Sampigny	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Lérouville	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Marson-sur-Barboure	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Ménil-la-Horgne	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Naives-en-Blois	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Neuville-lès-Vaucouleurs	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Ourches-sur-Meuse	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Pont-sur-Meuse	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Reffroy	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Saint-Aubin-sur-Aire	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Saint-Germain-sur-Meuse	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Saulvaux	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Sauvoy	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Ugny-sur-Meuse	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Vacon (village) Void-Vacon	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
Vadonville	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs

Bislée	CC du Sammiellois
Chauvencourt	CC du Sammiellois
Dompierre-aux-Bois	CC du Sammiellois
Han-sur-Meuse	CC du Sammiellois
Les Paroches	CC du Sammiellois
Maizey	CC du Sammiellois
Ranzières	CC du Sammiellois
Seuzey	CC du Sammiellois
Vaux-lès-Palameix	CC du Sammiellois
Beaulieu-en-Argonne	CC de l'Aire à l'Argonne
Bouquemont	CC de l'Aire à l'Argonne
Courcelles-en-Barrois	CC de l'Aire à l'Argonne
Érize-la-Brûlée	CC de l'Aire à l'Argonne
Érize-Saint-Dizier	CC de l'Aire à l'Argonne
Fresnes-au-Mont	CC de l'Aire à l'Argonne
Géry	CC de l'Aire à l'Argonne
Ippécourt	CC de l'Aire à l'Argonne
Les Trois-Domaines	CC de l'Aire à l'Argonne
Levoncourt	CC de l'Aire à l'Argonne
Louppy-le-Château	CC de l'Aire à l'Argonne
Nubécourt	CC de l'Aire à l'Argonne
Raival	CC de l'Aire à l'Argonne
Rupt-devant-Saint-Mihiel	CC de l'Aire à l'Argonne

Amanty	CC Portes de Meuse
Ancerville	CC Portes de Meuse
Badonvilliers-Gérauvilliers	CC Portes de Meuse
Baudonvilliers	CC Portes de Meuse
Bazincourt-sur-Saulx	CC Portes de Meuse
Bonnet	CC Portes de Meuse
Bure	CC Portes de Meuse
Chassey-Beaupré	CC Portes de Meuse
Couvertpuis	CC Portes de Meuse
Delouze-Rosières	CC Portes de Meuse
Haironville	CC Portes de Meuse
Héville	CC Portes de Meuse
Horville-en-Ornois	CC Portes de Meuse
Houdelaincourt	CC Portes de Meuse
Le Bouchon-sur-Saulx	CC Portes de Meuse
Lisle-en-Rigault	CC Portes de Meuse
Luméville	CC Portes de Meuse
Mandres-en-Barrois	CC Portes de Meuse
Ménil-sur-Saulx	CC Portes de Meuse
Montiers-sur-Saulx	CC Portes de Meuse
Montplonne	CC Portes de Meuse
Rupt-aux-Nonains	CC Portes de Meuse
Sommelonne	CC Portes de Meuse
Vaudeville-le-Haut	CC Portes de Meuse
Vouthon-Bas	CC Portes de Meuse
Vouthon-Haut	CC Portes de Meuse
Andernay	CC Pays de Revigny Sur Ornain
Brabant-le-Roi	CC Pays de Revigny Sur Ornain
Contrisson	CC Pays de Revigny Sur Ornain
Laimont	CC Pays de Revigny Sur Ornain
Mognéville	CC Pays de Revigny Sur Ornain
Neuville-sur-Ornain	CC Pays de Revigny Sur Ornain
Villers-aux-Vents	CC Pays de Revigny Sur Ornain



Le choix d'une technologie pérenne

- Règlementation actuelle : débit **mini 30 Mbit/s** (symétrique)
- Union Européenne : 2 objectifs plus ambitieux
 - débit mini pour les particuliers de 100 Mbit/s en 2025
 - et « société du gigabit » = débit mini pour les entreprises d'1 Gbit/s en 2025
- **Fibre optique seul support pérenne** : signal lumineux large « bande passante » sans interférence ou atténuation pour la distance
 - usage simultané optimal et transferts instantanés
 - indispensable aux pylônes de 4G, 5G etc.
- Les autres solutions (montée en débit, satellite) ne peuvent qu'être transitoires, car ne répondent pas aux exigences futures (maison connectée, usine 4.0...)

Téléchargements	ADSL (1 à 3 Mbit/s)	VDSL2 (25 à 90 Mbit/s)	Fibre optique (mini 100 Mbit/s)
Film en HD (30 Go)	> 66h	De 40 à 90 mn	Max 30 mn
Télécharger 20 photos (480 Mo)	~ 1h	De 1 à 3 mn	Moins de 30 s
Télécharger 1 vidéo (4,8 Go)	> 10h	De 10 à 30 mn	Moins de 4mn

Un cadre juridique retenu maîtrisé

1 Modèle juridique : Délégation de Service Public Concessive

La Région avec les Départements mutualise l'action, à travers un portage unique, pour une volumétrie attractive pour les opérateurs (100% du territoire) dans une solution technique unique (100% fibre optique) et en une seule étape. La délégation de service public de type concessive présente plusieurs avantages :

- un **contrat « tout en un »**, confiant au titulaire la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau, le responsabilisant ainsi totalement de ses actions, sans faire courir de risque (technique ou commercial) aux collectivités,
- un **apport de financement privé**, majoritaire
- grâce au **portage par la Région**, pas de coûts annexes (pas de syndicat mixte nécessaire).

2 Durée : 35 ans

3 Une durée totale du déploiement du projet garantie et contractualisée

4 Traitement équitable du déploiement entre les départements dans la déclinaison annuelle du projet en nombre de prises

Un calendrier volontariste mais garanti

2016-2017

- 16 déc. : le Conseil Régional approuve à l'unanimité le projet THD
- 22 déc. : publication de l'AAPC
- 13 juil. : attribution de la concession
- 25 juil. : signature du contrat
- 4 août : notification du contrat à la société LOSANGE

2017-2018

- 4^{me} trimestre : mise en œuvre du projet THD (études, diagnostic terrain, réseaux)
- 1^{er} semestre : finalisation des études d'ingénierie, lancement des premiers travaux

2018-2023

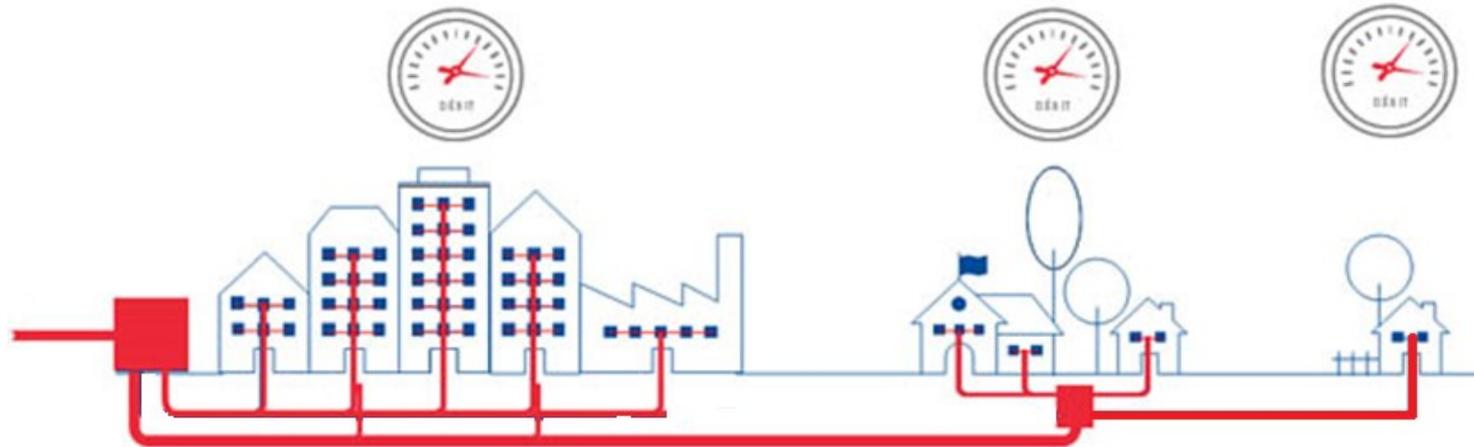
- déploiement de la fibre optique à l'échelle des 7 Départements / 3 600 communes
- **communes prioritaires** : obligation contractuelle de déploiement sur 3 premières années du contrat (jusqu'à mi-2020)
 - entre 20 et 30% des communes dans chaque département
 - critère d'éligibilité fixé à l'échelle de chaque département

2017-2052

- vie du contrat de concession : exploitation, construction des extensions, raccordement des clients

Un réseau THD *all inclusive*

Fibre jusqu'à l'abonné (FttH)



amener la fibre dans chaque logement et chaque entreprise

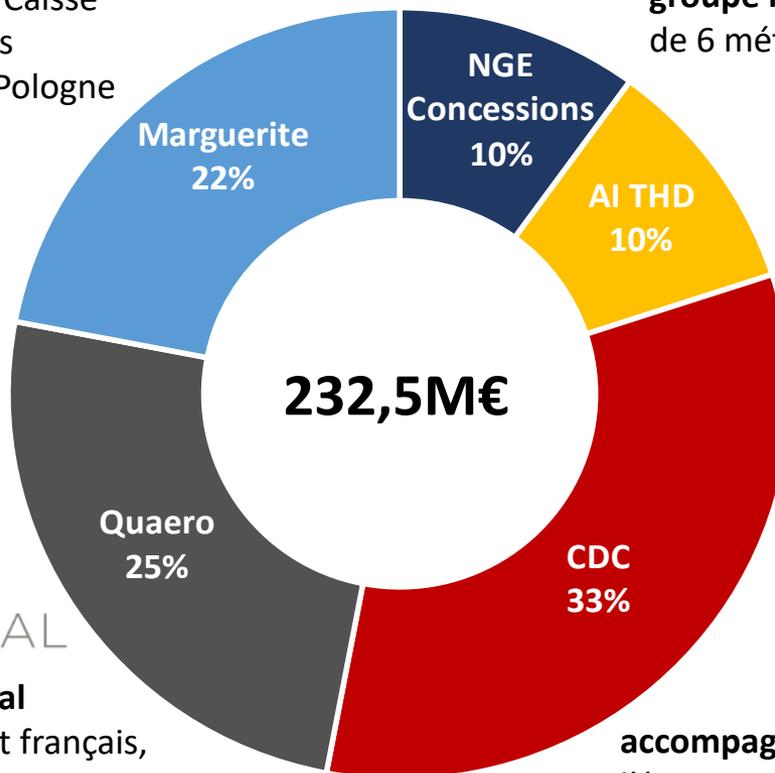
La fibre optique est amenée GRATUITEMENT dans chaque foyer
(pas de frais de raccordement)

Mais travaux en 2 étapes :

- construction des réseaux sur domaine public
- déploiement en domaine privé après souscription d'un abonnement fibre

Une société dédiée au projet

fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures, détenu par la Caisse des Dépôts et ses homologues d'Allemagne, Italie, Espagne, Pologne et la BEI



groupe français de BTP qui se développe autour de 6 métiers, dont l'exploitation des concessions.



opérateur français présent aux côtés des collectivités pour concevoir et mettre en œuvre leurs réseaux de télécommunications.



Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) de droit français, détenu à 15% par la BEI.



accompagne les collectivités locales dans l'équipement numériques de leur territoire et intervient dans le développement des usages et services numériques innovants

Un projet totalement financé et sécurisé

✓ Des acteurs bancaires déjà très présents

INSTITUTIONS NATIONALES













INSTITUTIONS LOCALES









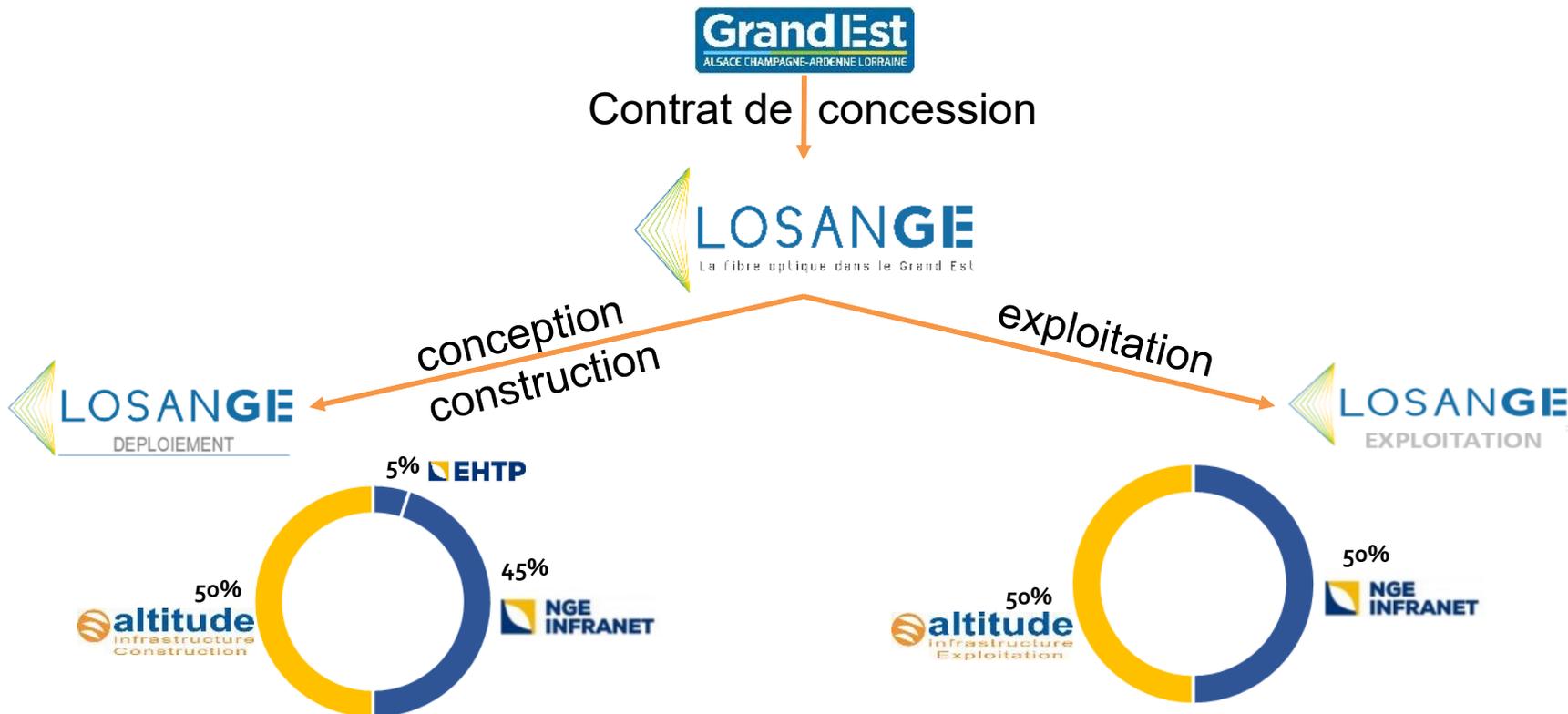


Des financements bancaires (902 M€) **exclusivement dédiés** au projet

totalément sécurisés

disponibles au premier jour du contrat

Une organisation par métier



3 agences travaux

Champigny (51)
Ardennes
Marne

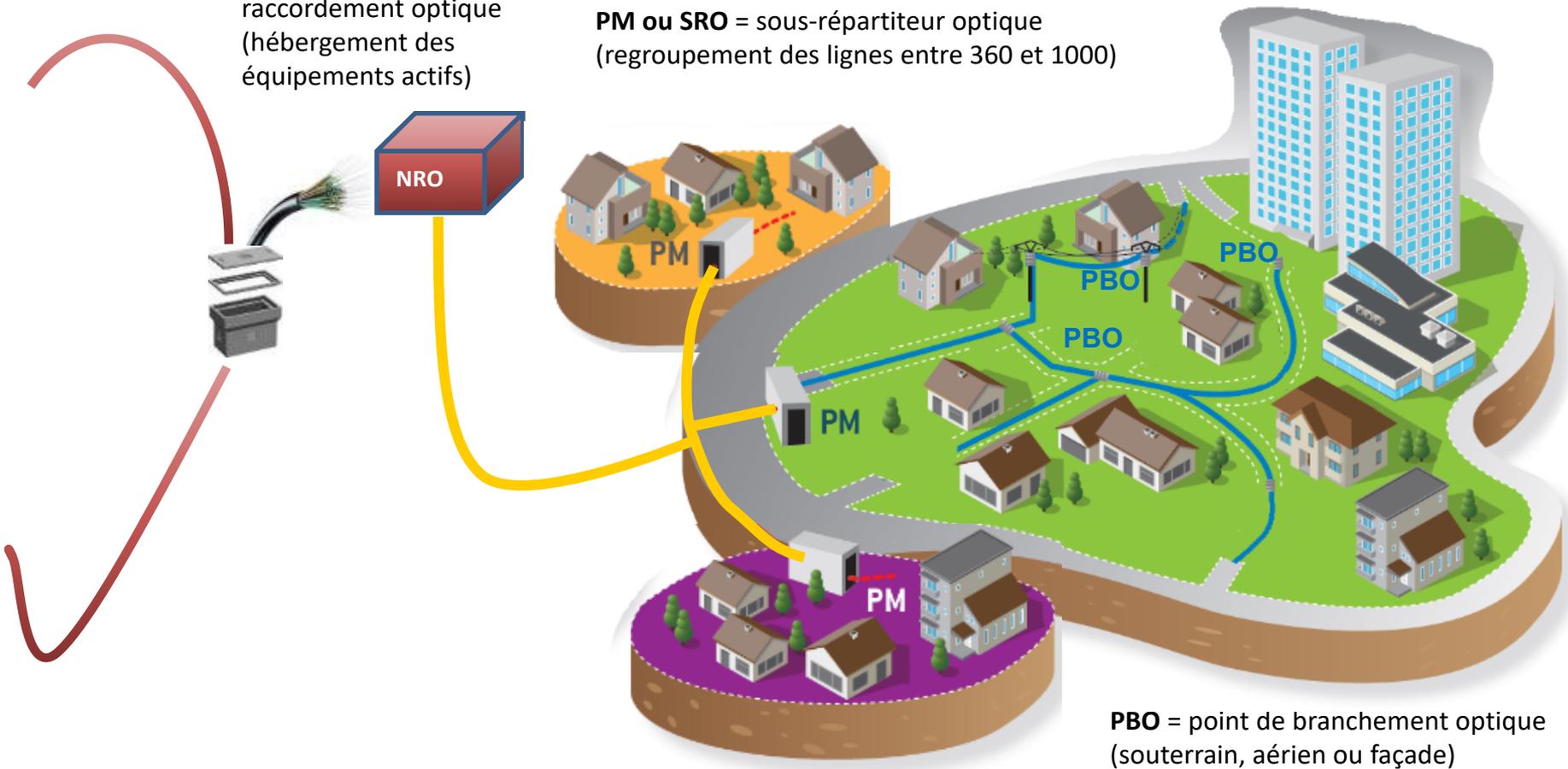
Troyes (10)
Aube
Haute-Marne
Meuse

Maxéville (54)
Meurthe-et-Moselle
Vosges

NRO = nœud de
raccordement optique
(hébergement des
équipements actifs)

PM ou SRO = sous-répartiteur optique
(regroupement des lignes entre 360 et 1000)

PBO = point de branchement optique
(souterrain, aérien ou façade)

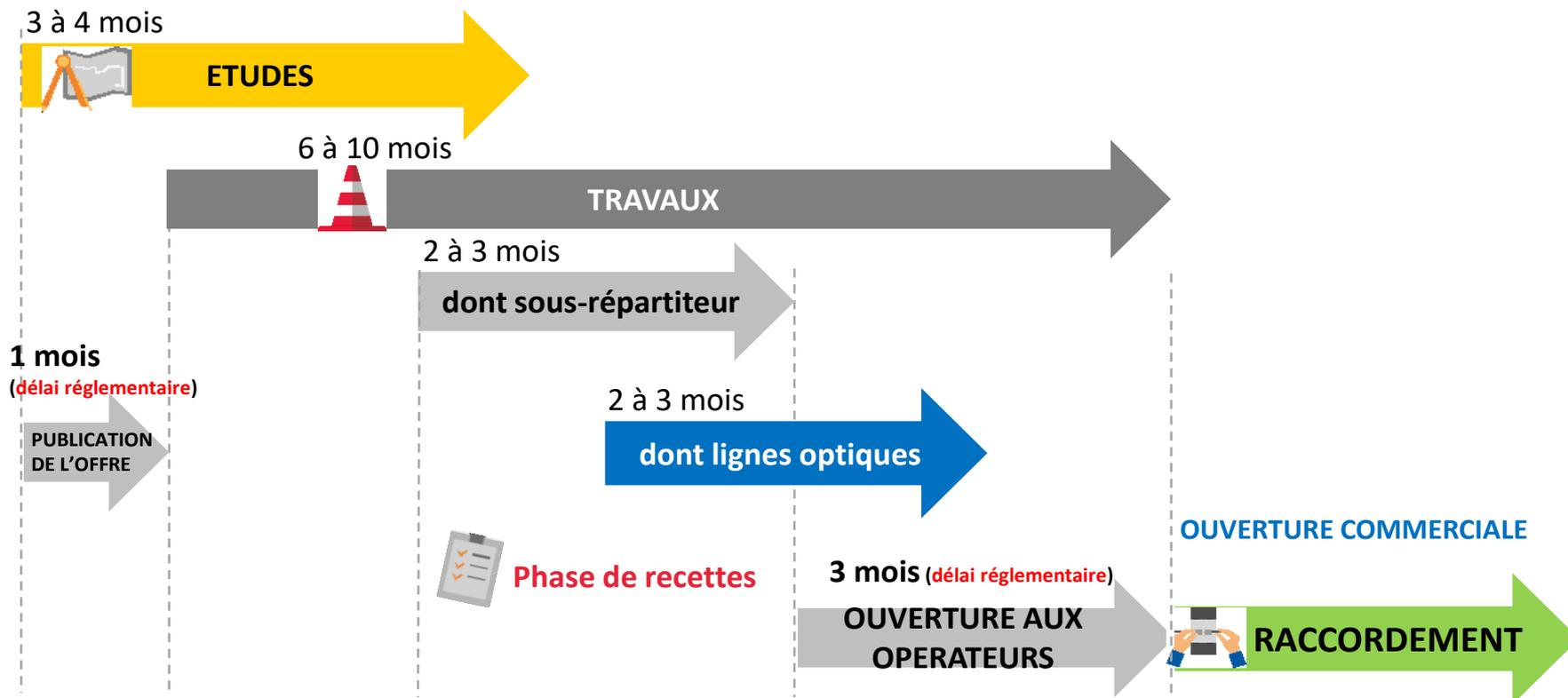


*Les autoroutes et leurs
échangeurs*

*Les routes
départementales*

La voirie communale

Calendrier-type de déploiement (1 commune)



Durée de l'opération depuis la phase études jusqu'au raccordement : 12 à 14 mois

- **fibre optique déployée par Losange jusqu'au client final**
 - en double brin
 - en suivant le fil du téléphone (aérien ou souterrain)
- **débit de base 1 Gbit/s**, débit réel selon équipement et abonnement
- **réseau ouvert et activé dès sa construction**



Un plan favorable aux finances publiques

- **Apport financier du partenaire privé** : estimé à 40%, il est **de 85%**
- **Un portage efficace** : la Région assure la gestion du contrat et préfinance **100% des dépenses en supportant les frais financiers inhérents**
 - Etat + Europe ≈ 50%
 - Participation des **EPCI péréquée** : annoncée à 250€, **réduite à 100 € / prise**
 - Solde financé par Région + Départements

<i>Nombre de prises à déployer (tranche ferme)</i>	830 000
Investissement total du projet FttH	1 489,00 M€
Part concessionnaire (estimée à 40% - réalisée à 85%)	1 267,00 M€
Part publique (estimée à 60% - réalisée à 15%)	222,31 M€
Etat - Plan France Très Haut Débit	86,06 M€
Europe (FEDER Champagne-Ardenne / Lorraine) 2014-2020	86,06 M€
- EPCI à 100€ par prise	82,74 M€
- Région + Départements (avec frais financiers et de portage de la Région ≈ 25M€ non répercutés)	78,51 M€
<i>Prix moyen à la prise (raccordement compris)</i>	1 794 €

- **Et ailleurs ? Participation financières des EPCI / communes aux projets**
- | | |
|----------------------------------------|--------------------------------|
| Moselle (140 000 pr.) 400€/prise | Oise (300 000 pr.) 370 €/prise |
| Ardèche-Drôme (320 000 pr.) 300€/prise | Doubs (120 000 pr.) 150€/prise |

Le mot de la Caisse des Dépôts, acteur engagé dans la transition numérique

Acteur du Plan France Très Haut Débit : 3 Md€ d'engagements nationaux

Acteur majeur des infrastructures du Grand Est : 91 M€ de fonds engagés dans le capital de cinq réseaux d'initiatives publiques (RIP) dont Losange (CDC actionnaire principal)

Une offre de prêts dédiée aux infrastructures numériques pour nos partenaires historiques, les collectivités territoriales

- ▶ Les collectivités qui ne disposent pas immédiatement des fonds nécessaires pour leur participation au déploiement de la fibre, devront avoir recours à l'emprunt
- ▶ Des prêts de 20 ans à 40 ans d'une durée adaptée au déploiement d'une infrastructure de télécommunications, utilisée par les générations actuelles et futures,
- ▶ Avec un taux identique pour toutes les collectivités territoriales quelle que soit leur santé financière, taux indexé sur le livret A + 1 % soit 1,75 %
- ▶ Avec un financement à 100% pour des besoins inférieurs à 1M€

Votre contact dans la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges :

patrick.derugeriis@caissedesdepots.fr

Les participations financières des EPCI

- Convention financière courant 2018 entre l'EPCI et la Région
- Subvention versée à la Région après travaux et par commune
- En Meuse
 - 485 communes, dont 196 prioritaires (+ 4 villages)
 - 84 329 prises optiques

EPCI du Nord de la Meuse	Communes concernées	dont prioritaires	Total prises *	Contribution totale
Communauté d'Agglomération Grand Verdun	25	11	5 080	508 000
Communauté de communes Argonne-Meuse	40	17 + 1 village	4 523	452 300
Communauté de communes Damvillers Spincourt	41	14	6 021	602 100
Communauté de communes Pays d'Etain	26	13	3 845	384 500
Communauté de communes Pays de Montmédy	25	11	4 120	412 000
Communauté de communes Pays de Stenay et Val Dunois	41	16	6 887	688 700
Communauté de communes Territoire de Fresnes-en-Woëvre	32	10	2 720	272 000
Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée	25	11 + 1 village	4 549	454 900

* Les contributions attendues sont basées sur des estimations du nombre de prises à raccorder. Ces données seront mises à jour avec un relevé de boîtes aux lettres qui sera réalisée par LOSANGE pendant la phase étude.

Les participations financières

- Convention financière courant 2018 entre l'EPCI et la Région
- Subvention versée après travaux et par commune
- En Meuse
 - 485 communes, dont 196 prioritaires (+ 4 villages)
 - 84 329 prises optiques

EPCI du Sud de la Meuse	Communes concernées	dont prioritaires	Total prises *	Contribution totale
Communauté d'agglomération Bar-le-Duc – Sud Meuse	18	9	5 830	583 000
Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne	47	14	4 041	404 100
Communauté de communes Commercy – Void – Vaucouleurs	54	22 + 1 village	13 421	1 342 100
Communauté de communes Côtes de Meuse – Woëvre	25	7	3 803	380 300
Communauté de communes Portes de Meuse	52	25 + 1 village	9 779	977 900
Communauté de communes de Revigny-sur-Ornain	16	7	4 239	423 900
Communauté de communes du Sammiellois	19	9	5 471	547 100

* Les contributions attendues sont basées sur des estimations du nombre de prises à raccorder. Ces données seront mises à jour avec un relevé de boîtes aux lettres qui sera réalisée par LOSANGE pendant la phase étude.

Des opérations déjà engagées

- Le délai global impose au concessionnaire de démarrer sans attente
- Deux types d'opérations déjà engagées
 - recherche d'emplacements et conventions pour les équipements importants (nœuds de raccordement et sous-répartiteurs optiques)
 - lancement des premières études sur certaines communes prioritaires
- Lettre de couverture à l'ensemble des Maires
 - Région confirme l'intervention de Losange et ses sous-traitants
 - Cartes d'identités professionnelles et obligation de rdv en mairie

Demain...

Les différents investissements dans l'aménagement numérique des territoires ouvrent toutes les perspectives liées **aux usages numériques quotidiens** : administration, santé, économie, vie privée...



Merci pour votre attention

Vous retrouverez le projet sur : <http://numerique.grandest.fr>

Pour toute question envoyez 1 courriel à : thd.grandest@grandest.fr

Si prévision de travaux : coordinationtravaux@losange-deploiement.fr

Région **Grand Est**

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr